

CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE



LES MESURES JUDICIAIRES

Vous avez commis une infraction liée à l'usage ou à la détention de produits stupéfiants.

La justice vous oriente à SITONI.

Vous serez reçu par un binôme psychologue/ travailleur social

Pour un rappel à la loi : au maximum 3 consultations.

Si vous êtes mineur votre représentant légal sera également reçu au début et à la fin de la prise en charge.

Pour une injonction thérapeutique : entre 10 et 12 consultations. Durant cette période un bilan médical sera réalisé.

Pour une obligation de soins : consultations pendant la durée du délai de mise à l'épreuve à un rythme défini avec vous.

Ces entretiens sont confidentiels et gratuits. Nous vous fournirons tous les documents utiles à la justification de votre prise en charge par notre service. Nous vous laissons la responsabilité de les transmettre aux tribunaux dont vous relevez. Les entretiens sont couverts par le secret professionnel. Aucune information sur leur contenu ne sera transmise aux autorités judi-

Horaires d'ouverture

- Lundi : 9h00 - 19h30
- Mardi : 9h00 - 16h00
- Mercredi : 9h00 - 16h00
- Jeudi : 10h00 - 19h30
- Vendredi : 9h00 - 14h30

L'équipe de SITONI :

- 5 médecins généralistes
- 1 médecin psychiatre
- 3 psychologues
- 1 éducateur spécialisé
- 1 assistante sociale
- 1 cadre administrative
- 1 secrétaire
- 1 directrice

Dans le CSAPA SITONI interviennent :

L'assistante sociale et l'éducateur spécialisé

Ils sont chargés de l'accompagnement socio-éducatif.

Leur mission consiste à vous soutenir dans vos démarches d'insertion. Pour cela, ils vous proposent de :

- vous aider dans vos démarches d'ordre administratif et financier : le maintien et l'accès à vos droits en matière de santé et de prestations sociales, l'aide à la gestion du budget ...
- vous soutenir dans votre dynamique d'insertion sociale et professionnelle : soutien dans la recherche d'emploi ou de formation, accès à la culture et aux loisirs ...
- vous appuyer dans l'organisation de votre quotidien : rythme de vie, occupations...
- d'évaluer et de rechercher avec vous des solutions adaptées : logement autonome, centres d'hébergement ou spécialisés...

Les psychologues

Ils sont présents pour :

- vous accompagner et vous soutenir dans votre démarche de soin,
- vous aider à mieux comprendre votre venue à SITONI, mais également à mieux vous connaître.

Leur rôle est avant tout d'accueillir la demande de chacun, d'établir un contact avec vous et de commencer une dynamique de changement.

Les médecins généralistes

Vous pouvez les rencontrer pour :

- évaluer votre état de santé et les conséquences de consommation de produits,
- vous prescrire le dépistage des hépatites et du VIH,
- vous prescrire un traitement de substitution, si nécessaire, ou vous orienter vers des structures de soins adaptées.

Le médecin psychiatre

Peut vous recevoir pour :

- évaluer les conséquences psychiques liées à la consommation de produit.
- vous prescrire des médicaments adaptés, si nécessaire.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

SITONI est un centre de soins. Vous devez donc respecter certaines règles de « bonnes conduites » :

- 1. Comportement correct**
- 2. Respect des horaires**
- 3. Régularité des rendez-vous**
- 4. Respect des règles d'utilisation, des modalités de délivrance du traitement de substitution et des conditions de prescription notées sur l'ordonnance**
- 5. Respect des locaux et de l'environnement**
- 6. Interdiction de « deal », de violence et de vol.**

Toutes manifestations d'agressivité ou de violences entraîneront un renvoi immédiat de SITONI.

Le règlement complet est affiché en salle d'attente. Nous vous conseillons de le consulter.



Les CSAPA sont réglementés par le décret N° 2007-877 du 14 mai 2007. Celui-ci est à votre disposition sur simple demande auprès d'un des membres de l'équipe. SITONI a obtenu l'agrément CSAPA en septembre 2007 avec une autorisation d'ouverture par arrêté » préfectoral N° 2007-09295 du 30 octobre 2007 par la préfecture de l'Isère.

L'accueil et la prise en charge sont régis par les principes de la loi du 31 décembre 1970 :

- **Libre adhésion**
 - **Gratuité des soins**
 - **Anonymat**
- En cas de nécessité de prescription l'anonymat est levé.**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le CSAPA SITONI est géré par une association loi 1901 dénommée TANDEM.

Le conseil d'administration a placé sous la responsabilité de la Directrice, Madame Sylvie Argoud, la gestion technique, administrative, financière et pédagogique du CSAPA SITONI.

La responsabilité médicale est confiée au médecin coordinateur, le Docteur Guillaume Souweine.

Si des informations vous concernant doivent être transmises à l'extérieur pour la coordination de votre accompagnement avec d'autres professionnels, elles le seront avec votre accord explicite et dans le cadre de la stricte nécessité de votre accompagnement

POUR NOUS TROUVER

Immeuble « Le Duplessis »
5, rue Charcot
Quartier de Champaret
38300 Bourgoin-Jallieu

Transport « le ruban » lignes C et D
Arrêt Claude Chary

Tel : 04.74.93.15.64 / Fax : 04.74.93.17.29
Mail : contact@sitoni.fr
www.assotandem.org

Ce document a pour objet de mieux vous faire connaître le CSAPA SITONI. Vous y trouverez : des informations concernant l'association, la composition de l'équipe, les parcours de soins à SITONI, des informations pratiques. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous souhaitez pour clarifier ou compléter ces informations.

Il est utile de vous préciser que les informations qui vous concernent sont traitées informatiquement. Ces données sont à usage interne et présentent toutes les garanties de confidentialité. Conformément à la réglementation en vigueur, les données vous concernant seront insérées dans ce dossier informatisé, sauf demande expresse et argumentée de votre part. Ce dossier vous est accessible selon une procédure précise. Sachez qu'en aucun cas, ce dossier ne peut être remis à un autre professionnel extérieur à SITONI. Le dossier médical informatisé n'est accessible qu'aux seuls médecins de SITONI. Les données servent également à un traitement statistique anonyme.

En cas de problème, une commission des « relations avec les usagers » composée de médiateurs existe. La liste nominative est disponible à la Préfecture de l'Isère. En cas de besoin nous pouvons vous mettre en relation.

Le centre de soins est un lieu mal approprié à l'accueil d'enfants. Nous comptons sur votre vigilance pour venir seul à vos rendez-vous.

Conformément à la loi du 1 février 2007 il est strictement interdit de fumer dans toute l'enceinte du service.

L'équipe et moi-même seront attentives à ce que votre passage à SITONI se déroule au mieux dans une dynamique d'accompagnement et de projet personnalisé, dont vous êtes l'acteur central.

Sylvie Argoud, Directrice.